

SYNADIET et le SDCA ont adopté un rapprochement au 1er janvier 2012

Les deux organisations professionnelles représentant le secteur des compléments alimentaires se réunissent au 1er janvier 2012 au sein du seul SYNADIET

Paris le 10 janvier 2012

Les compléments alimentaires font l'objet d'une définition issue d'une directive européenne de 2002 et transposée en droit interne en 2006. Ils sont mis sur le marché en France sous le contrôle de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Le marché national s'élève à près d'un milliard d'euros en 2011.

Plus d'un français sur deux a déjà consommé des compléments alimentaires et 20 millions d'entre eux en font usage régulièrement.

Les opérateurs du secteur des compléments alimentaires (industriels, sous-traitants, fournisseurs d'ingrédients et sociétés de conseil) étaient représentés jusqu'à ce jour par deux organisations professionnelles : **SYNADIET** avec plus de 170 adhérents et le **SDCA** qui en regroupait environ 50.

Devant les enjeux très importants auxquels doit faire face le secteur, les représentants des deux organisations professionnelles ont entamé des pourparlers courant 2010. L'idée était de parvenir à un rapprochement des deux entités pour que la profession puisse aborder de manière univoque les sujets qui constituent le fondement de l'activité des entreprises des compléments alimentaires.

- Au niveau national, la directive européenne de 2002 n'est toujours que partiellement transposée. En effet, il manque la publication de deux arrêtés qui permettraient aux opérateurs, aux consommateurs, aux autorités de tutelle et aux agences de connaître la liste des substances et plantes autorisées dans la composition des compléments alimentaires. On les attendrait pour 2012.

- Au niveau européen, c'est la question des allégations nutritionnelles et de santé qui préoccupe grandement les entreprises. Le règlement européen 1925/2006 voté par le Parlement européen avait pour objectif premier de permettre aux consommateurs de comprendre l'apport du complément alimentaire (l'allégation).

L'analyse des allégations a été confiée à une Autorité européenne, l'EFSA, qui n'a pas su appliquer une méthode appropriée à des éléments nutritionnels et non pas médicamenteux. D'où le rejet d'un grand nombre de demande d'allégations, laissant ainsi les opérateurs comme les consommateurs dans un flou auquel il convient de remédier très rapidement.

Enfin la profession, au sein de SYNADIET, poursuit sa démarche de qualité et sécurité des compléments alimentaires avec la troisième version de la Charte de Qualité des Compléments Alimentaires. Celle-ci sert de référentiel à de nombreuses entreprises comme à l'administration. La Charte intégrant notamment la dimension bio pour les compléments alimentaires relevant de ce domaine. Par ailleurs, SYNADIET participe activement à l'élaboration d'une norme AFNOR pour prévenir toute substance dopante dans les compléments alimentaires destinés aux sportifs.

En 2012, SYNADIET devrait regrouper plus de 200 entreprises, soit près de 95% du secteur. Le rapprochement a été approuvé unanimement par les adhérents des 2 syndicats. L'Assemblée Générale du 24 janvier procédera à l'élection du conseil d'administration résultant de cette démarche construite, volontariste et unitaire.

SYNADIET poursuivra ses actions pour sensibiliser les autorités à la nécessité d'un cadre réglementaire clair pour l'ensemble de la chaîne - du fournisseur d'ingrédients aux consommateurs - ainsi qu'à la nécessité d'une information claire, complète et loyale sur les produits consommés. La clé de voûte est, et restera, le respect de la qualité dans des conditions s'intégrant pleinement dans le dispositif de Nutrivigilance mis en place en décembre 2010.

SYNADIET est le syndicat national des compléments alimentaires. Il a pour mission de représenter la profession auprès des autorités nationales et européennes, d'accompagner ses adhérents dans une démarche de qualité des produits, d'une meilleure information et de sécurité du consommateur. SYNADIET représente les entreprises du marché des compléments alimentaires réparties sur le territoire français et européen, acteurs de la conception à la distribution des produits.
Contact presse : Guillaume de DURAT g.dedurat@synadiet.org - Tel 01.44.73.01.84